



MUSIQUE À L'UNISSON

## **Inscriptions Musique à l'unisson Pointe-St-Charles Programme intensif 2025-2026**

\*À partir du 8 septembre 2025 à midi

Voici les étapes à suivre pour compléter l'inscription de votre enfant :

1. Avoir en main vos **preuves de revenu** pour l'année 2024 (avis de cotisation, etc.).
2. **Débuter l'inscription** : [Cliquez ici pour vous inscrire](#)
3. **Créer un compte Amilia** si ce n'est pas déjà fait
4. **Choisir un forfait** (1, 2 ou 3 soirs par semaine) :
  - a. Lundi : Cours d'instrument
  - b. Mardi : Chorale
  - c. Mercredi : Orchestre (pour les anciens élèves seulement)

⚠ Veuillez noter que les tarifs affichés représentent les montants maximums. Le tarif final sera ajusté automatiquement selon une échelle tarifaire modulable, basée sur votre revenu familial (de 0 % à 100 % du tarif affiché), lors du remplissage du formulaire d'inscription.

4. **Ajouter les frais d'adhésion** obligatoires de 30 \$ (frais d'inscription).
5. **Choisir les cours** à 0 \$ correspondant au nombre de soirs sélectionnés.
6. Vous pouvez également ajouter :
  - a. La navette Jeanne-Leber
  - b. Le studio-lab (réservé aux élèves inscrits à l'orchestre ou à la chorale).

⚠ Un seul studio-lab par enfant est permis.

📅 Les horaires définitifs seront confirmés avant le début des cours, notamment pour les anciens élèves en cours d'instrument et pour le studio-lab.

💬 En cas de difficulté ou de question, une soirée d'inscription se tiendra le 10 septembre à l'école Charles-Lemoyne de 17h-19h.